LES COLONIES DE VACANCES

(SUITE DE LA PREMIERE PAGE)

L'emploi du temps d'une journée aux Colonies est celui-ci :

Lever, toilette	6 h. 30 à 7 h. 20
Petit déjeuner	7 h. 30
Jeux, promenades, gymnastique, chant	8 h. 00 à 11 h. 00
Toilette avant le repas	11 h. 00 à 11 h. 20
Déjeuner	11 h. 30
Sieste	13 h. 00 à 14 h. 00
Jeux, promenades, chant	14 h. 00 à 17 h. 00
Toilette avant le pas	17 h. 00 à 17 h. 20
Dîner	17 h. 30
Jeux, promenades	18 h. 00 à 20 h. 15
Toilette	20 h. 15 à 20 h. 30
Coucher	20 h. 30

L'examen de cet emploi du temps prouve assez avec quel souci de régularité il a été établi et il n'est pas nécessaire de dire que la Direction des camps exige sa stricte application, ceci pour le bien même des petits colons.

Les jeux et promenades

Rentrer ici dans le détail pour raconter ce qu'est une journée « aux Colonies » paraît superflu.

Le temps passe vite, trop vite même au gré des enfants, car le jeu, l'éducation physique, sont leurs [illegible] construction même n'est pas négligée et elle est donnée d'une façon toute spéciale adaptée aux jeux et distractions.

Les promenades à Cassel, à La Panne, les parties sur la plage de Zuydcoote ou dans les plaines vertes de Wormhoudt, les visites de fermes, les toujours intéressants concours qui se déroulent avec quelque solennité sur la plage, sont autant de souvenirs inoubliables pour ceux qui ont vécu les bons moments passés aux Colonies de vacances.

Et ceci nous rappelle le succès toujours plus grand des concours de sable qu'organise chaque année le « Réveil du Nord » en faveur de tous ces gentils marmots, déshérités de la fortune et pour cela même si intéressants.

Honneur au personnel

Ainsi que nous le disions précédemment, les Colonies sont placées sous la direction d'un Directeur ou d'une Directrice, d'un personnel composé de Surveillantes, Professeurs d'éducation physique et de Femmes de service.

C'est tout ce personnel dévoué qui est chargé de faire de ces enfants malingres des jeunes gens et jeunes filles bien portants.

Nous ne saurons jamais assez leur dire toute notre admiration, notre reconnaissance et féliciter les administrateurs d'une telle œuvre, la plus belle, la plus utile entre toutes, celle qui, parmi tant de solutions du problème de la santé publique, est des plus heureuses, des moins onéreuses et des plus simples.

René LUSSIEZ.

VOYEZ EN DERNIERE PAGE

La Participation de l'Avion
des « CHAUSSURES CECIL »
à la Fête Aérienne de Lille

Le Sénat a abordé l'examen des articles du projet relatif aux assurances sociales

Le Sénat a repris hier le débat sur le projet relatif aux assurances sociales. On sait que la Haute Assemblée a décidé de passer à la discussion des articles. Ils sont au nombre de 75 et il y a déjà une centaine d'amendements. Sur l'article 1er, M. Pasquet développe un amendement tendant à porter de 15.000 à 18.000 le salaire maximum des salariés, affiliés directement obligatoirement aux assurances sociales.

Cet amendement est adopté après une brève discussion.

M. Dauthy développe une disposition additionnelle au paragraphe 2. D'après cette disposition additionnelle, les métayers seront assimilés aux salariés et les propriétaires de corps, de biens donnés à métayage seraient assimilés aux patrons. Une longue discussion s'engage alors.

M. Fallières dit notamment que le gouvernement est partisan de l'extension de la loi aux métayers.

M. Jenouvrier maintient que le métayer n'est pas un salarié.

Finalement, le Président annonce une nouvelle rédaction proposée par M. Dauthy pour son amendement.

M. le Rapporteur. — La Commission demande que cette nouvelle rédaction lui soit renvoyée.

L'amendement sous sa nouvelle forme est pris en considération et renvoyé à la Commission de l'hygiène étant entendu que la Commission de l'agriculture pourra également l'examiner si elle le juge à propos.

La séance est ensuite levée.

A. Marchandier
LILLE
41 Rue St-Pierre-St-Paul
TSF

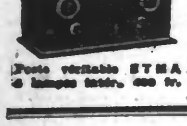

1.000 Postes Galène à grand rendement, 12 modèles différents ; 200 Hauts Parleurs des meilleures marques toujours en magasin.

Poste véritable ETNA à lampes [illegible] 490 fr.

Catalogue franco 0.75

Le débat sur le Communisme hier à la Chambre

(SUITE DE LA PREMIERE PAGE)

Le bruit augmente : socialistes et communistes se disputent avec véhémence.

Le Président distribue des rappels à l'ordre et agite sa sonnette. Il finit par ramener le calme.

Puis M. Loucheur demande l'ordre du jour pur et simple. M. Barthou déclare que le gouvernement accepte. Le ministre précise qu'il est d'avis de remplacer les lois scélérates par des dispositions analysées dans le rapport de M. Serol.

L'ordre du jour pur et simple est ensuite adopté par 400 voix contre 142.

M. Doriot ne sera pas arrêté actuellement

L'ordre du jour appelle la discussion des interpellations de MM. Cachin et Berthon, sur les arrestations de M. Sémard et de Mme Suzanne Giraud et l'arrestation imminente de M. Doriot.

M. Barthou tient à dire alors qu'hier M. Doriot était l'objet d'une condamnation définitive. Mais il s'est produit un fait nouveau. Un avoué de Paris, a, hier, au nom de M. Doriot, formulé une demande de pourvoi en cassation contre la condamnation. La conséquence de ce pourvoi est, qu'il doit être sursis à l'arrestation.

M. RENAUDEL. — Cette déclaration me satisfait.

M. BARTHOU. — De jour en jour le gouvernement vous donne davantage satisfaction (rires).

M. POINCARE. — Surtout si vous parlez tous les jours comme aujourd'hui (rires).

Les interpellations de MM. Berthon et Cachin sont ensuite disjointes.

Reste à discuter l'interpellation de M. André Berthon sur les conditions dans lesquelles ont été traités M. Semart et Mme Suzanne Giraud. (Voix : A vendredi !)

M. André Berthon insiste pour que les deux détenus soient mis en liberté.

M. Barthou déclare qu'il s'y refuse.

Finalement M. Loucheur déclare : Le débat est épuisé. Il n'y a aucune raison de le renvoyer à vendredi ; je demande le renvoi à la suite.

La proposition de M. Loucheur est mise aux voix et adoptée par 400 voix contre 150 et la séance est levée.

Vote des crédits destinés à indemniser les greffiers dont les offices ont été supprimés

Au début de sa séance d'hier matin, la Chambre a adopté un projet de loi ouvrant **un crédit supplémentaire de 29 millions pour le fonds national de chômage** ; un crédit de **500.000 francs pour subventions aux caisses de secours contre le chômage involontaire** et un crédit de **50.000 francs pour l'Office central et les Offices régionaux de la main-d'œuvre nationale.**

L'ordre du jour appelle la discussion du projet de loi tendant à ouvrir un crédit de 25 millions de francs, destiné au payement des avances que l'Etat devra faire aux greffiers bénéficiaires des suppressions d'offices, en conséquence des dispositions du décret du 3 septembre 1926.

M. MAES fait adopter un amendement qui dispose que les greffiers de rattachement devront payer un intérêt de 5 % sur le montant fixé par le Garde des Sceaux, pour les indemnités à verser aux greffiers supprimés, mais qu'ils ne pourront être obligés de verser aucun acompte en capital, tant que le décret de septembre dernier n'aura pas été ratifié.

L'ensemble du projet est ensuite adopté et la séance levée.

L'amélioration des retraites des ouvriers mineurs

Le projet du Gouvernement, qui a été déposé le 2 juin, sur le bureau de la Chambre, vient d'être distribué à la Chambre des Députés. Ce projet contient :

Article unique — La Caisse Autonome de retraite des ouvriers mineurs accordera **pour l'année 1927 sur les disponibilités de son fo de spécial,** une allocation spéciale aux bénéficiaires de pensions de vieillesse et d'allocations ou pensions d'invalidité servies sur ledit fonds.

Cette allocation spéciale sera de 500 francs pour les ouvriers et employés des Mines justifiant de 30 années de travail ou plus dans les mines françaises, de 150 à 446 francs pour les ouvriers et employés des mines justifiant de 15 à 29 années de travail dans les mines françaises, suivant un tarif progressif établi dans les conditions de l'article 10 b. 5° de la loi du 25 février 1914, modifié, et de 360 francs pour les bénéficiaires d'allocations ou pensions d'invalidité.

En ce qui concerne les bénéficiaires d'allocations mensuelles d'invalidité, l'allocation spéciale susvisée sera pour 84 francs à la charge de la Société de secours et pour 276 fr. à la charge de la Caisse Autonome de retraites des ouvriers mineurs.

L'allocation spéciale à accorder **aux veuves** bénéficiaires de pension sur le fonds spécial sera égale à la moitié de celle attribuée aux pensionnés ayant accompli le même temps de travail à la mine que leur mari.

La dite allocation spéciale sera payée au vu d'un bon spécial délivré par la Caisse Autonome et comportant des coupons afférents : l'un aux trois premières échéances réglementaires de l'année 1927, l'autre à la quatrième.

Fait à Paris, le 1er juin 1927.

Signé : Gaston DOUMERGUE, POINCARE, FALLIERES, TARDIEU.

La Commission des Mines examinera incessamment ce projet de loi tant attendu par les mineurs pensionnés et nommera son rapporteur.

Enfin, avec de la diligence, ce projet de loi peut être voté sans débat à la Chambre et au Sénat, avant les vacances parlementaires.

H. CADOT,
Député du Pas-de-Calais.

POURVOI DE M. DORIOT

Par l'intermédiaire de son avoué Me Kolinders, M. Doriot, député communiste de la Seine, condamné à 13 mois de prison et 2.000 fr. d'amende pour excitation de militaires à la désobéissance, s'est pourvu hier après-midi au greffe de la Cour d'Appel contre la condamnation qui l'a frappé.

Le crime mystérieux de Sarton

(SUITE DE LA PREMIERE PAGE)

On n'a pas souvenir d'une affaire de ce genre dans ces régions si paisibles. On nous indique un estaminet coquet, portant l'enseigne « A la Ville d'Or ». C'est le débit Carment-Perin, où la victime a passé en compagnie de ses amis, une partie de la soirée et même de la nuit précédant le crime.

Avec la meilleure grâce, le cabaretier et son épouse répondent à nos questions.

—Oui, nous disent-ils, M. Thiévet est bien venu ici en revenant de Doullens. Il est arrivé en bicyclette vers 7 heures du soir. Il était attablé à boire une « bistouille » quand sont arrivés ses amis, M. Léon Leroy, maire de Thiévres, qui, lui aussi revenait de Doullens en voiture, et peu après, MM. Omer Laurent, de Mondicourt, et Henri Holgard, gros marchand de grains de Mondicourt.

Les amis s'attablèrent... La conversation s'engagea... Elle devait durer jusque minuit.

— N'avez-vous rien remarqué d'anormal ?

— Si, une violente dispute a éclaté entre M. Leroy et M. Thiévet, dispute qui a duré près d'une heure. M. Leroy reprochait au marchand de bestiaux d'avoir acheté des bêtes à Thiévres et de ne les pas avoir payées. Des invectives très dures furent proférées, mais finalement le calme revint et c'est remis d'accord, que nos clients nous quittèrent, vers minuit.

M. Leroy partit seul en voiture, MM. Laurent et Holgard suivirent dans leur carriole. M. Thiévet était sorti le premier et s'était éloigné avec sa bicyclette.

Les amis se sont quittés...

Poursuivant notre enquête dans le village nous apprenons, par Mme Thiévet qu'elle a entendu passer les deux voitures. Celles-ci se sont même arrêtées, et leurs occupants ont demandé à boire.

On les connaissait à la maison qui est un estaminet, mais il était trop tard. L'heure de la retraite avait sonné. Mme Thiévet n'ouvrit pas.

Peu après elle entendit son mari parler dans la rue, mais contre son attente, il ne rentra pas.

Les voitures s'étaient déjà, depuis dix minutes, au moins, éloignées dans la direction de Sarton.

Pourquoi M. Thiévet était-il resté seul en arrière ? Avec qui parlait-il dans la nuit ?

Sa femme ne le sait pas !

...et retrouvés

On sait — nous l'avons déjà dit — que M. Thiévet et ses amis se sont ensuite retrouvés à l'estaminet Merlin à Sarton où ils sont restés jusque 2 h. 1/4 du matin.

M. Merlin, le tenancier du débit que nous interviewons nous déclare :

— Nous étions couchés depuis longtemps déjà quand nous entendîmes frapper à notre porte. Je me levais et allais ouvrir. Je vis venir plusieurs de mes meilleurs clients et amis, MM. Leroy, Holgard et Laurent. M. Thiévet arriva peu après. Il dit qu'il avait déposé son vélo dans les orties devant la maison.

Les clients commandèrent du champagne. Je n'en avais plus. On se contenta de prendre plusieurs « bistouilles ».

— Et vous n'avez rien remarqué d'anormal ?

— Absolument rien !... M. Thiévet et ses amis ont parlé « affaires » jusque 2 h. 1/4 du matin, heure à laquelle ils sont partis.

— Ils ne se sont pas disputés ?

— Du tout ! Ils paraissaient on ne peut plus d'accord.

— Et comment sont-ils partis ?

— Ensemble. MM. Laurent et Holgard, qui sont tous deux de Mondécourt, sont remontés dans la même voiture, M. Leroy est parti dans la sienne suivi de près par M. Thévet qui était en vélo. « Voilà tout ce que je sais » termine M. Merlin [illegible]

Mystère !

Ainsi donc la victime, paraît être sortie tout à fait d'accord avec ses amis de l'estaminet Merlin à Sarton vers 2 heures du matin.

Trois heures plus tard un ouvrier agricole trouve M. Thiévet assassiné sur le bord de la route à 300 mètres à peine du débit où on l'a vu pour la dernière fois.

Fait bizarre, **le marchand de bestiaux revolvérisé, est porteur de l'argent qu'il a touché à Doullens.**

Il n'a donc pas été dévalisé.

Que s'est-il passé sur la courte distance qui sépare l'estaminet Merlin à Sarton du lieu du crime ?

M. Thiévet a-t-il été victime d'un bandit de grands chemins, ou plus simplement d'une vengeance ?

Ce sont ces points bien obscurs que s'efforcent d'éclaircir MM. Peyronsère, commissaire et Jean inspecteurs de la police mobile de Lille, qui enquêtent sur les lieux.

Marcel POLVENT.

CHAPEAUX ABBAYE 2, Rue Esquermoise — LILLE —

CINQ OUVRIERS VICTIMES D'UNE EXPLOSION

A 12 h. 20, Boulevard du Parc de Neuilly à Paris, dans une manufacture d'objets et d'instruments pour l'électricité et l'industrie, une étuve a explosé. Cinq ouvriers ont été blessés : ce sont les nommés Fernand Faurissone, 42 ans, Eugène Lefebvre, 41 ans, Maurice Villerval, 24 ans, Adolphe Foi, 41 ans. Seul le chauffeur Aimé Bernier, 20 ans, demeurant rue du Pont à Neuilly plus grièvement a dû être transporté à l'hôpital Beaujon, où son état a été jugé grave.

FIN DE LA SESSION DU CONSEIL DE LA S. D. N.

Le Conseil de la S. D. N. a terminé sa session hier après-midi. A 14 h., il s'est occupé notamment de l'emprunt Grec et de la question du transit par la ville libre de Dantzig, des munitions à destination de la Pologne.

MM. Paul Boncour et Aimé Leroy sont repartis après la séance pour Paris, M. Clauzel demeure à Genève pour remplir auprès de la conférence, convoquée sur l'initiative du Président Coolidge et qui s'ouvrira lundi, les fonctions d'informateur du gouvernement français.

EN DEUX LIGNES

Paris. — Le communiste Bucco, gréviste de la faim a fait l'objet d'une mesure de grâce.

Le Havre. — Ministre marine a présidé banquet inauguration paquebot « Ile de France ».

Londres. — Décoration « Air Force Cross » a été conféré aviateur De Pinedo arrivé à Rome.

COUR D'ASSISES DU PAS-DE-CALAIS

Un italien meurtrier de son amie à Sallaumines condamné à 18 mois de prison

Hier, a comparu devant les Assises du Pas-de-Calais, le mineur Fiori Pascal, mineur, accusé d'avoir donné la mort à sa maîtresse, par strangulation.

Voici les faits qui lui sont reprochés :

Le 28 février 1927, vers 6 heures du soir, au « Café des Promeneurs », à Sallaumines, Fiori invectiva sa maîtresse, la dame Jacquart Albertine, au sujet de sa conduite, il la fit même tomber puis retourna chez lui.

De retour au logis, une nouvelle querelle éclata entre elle et Fiori, et au cours de cette dispute Fiori empoigna sa maîtresse par le cou et sans qu'elle cherchât à se défendre, lui avait comprimé la trachée et le larynx assez fortement pour que la mort s'ensuive.

Fiori Pascal, qui s'est, le 2 mars, constitué prisonnier à la caserne de gendarmerie de Lille, reconnaît son crime. Une véritable passion, a-t-il expliqué, l'attachait à Albertine Jacquart.

Les renseignements recueillis sur le compte de Fiori Pascal, ne lui sont pas défavorables.

LA SÉANCE

Interrogé par M. le Président Carteux, FIORI PASCAL répond avec volubilité et aussi avec un accent de sincérité. En effet, ses déclarations n'ont jamais varié.

Il raconte qu'il a eu beaucoup de peine d'être trop souvent trompé.

LES TÉMOINS

M. le Docteur LECAS, médecin-légiste, donne des détails sur ses investigations au cours de l'autopsie de Jacquart Albertine.

D'après lui, la pression n'a pas dû être très forte ni prolongée, et conclut que la mort a dû être immédiate à la pression.

Le tenancier, Saudemont, fait sa déposition. Il avoue que sa pensionnaire recevait des visites pendant l'absence de son ami, qu'elle était bonne, propre, polie, mais que sa conduite laissait à désirer.

Le voisin de chambre, Pilawa, vient dire à la barre qu'il a entendu crier : « Au secours ! »

André Delplanque, 13 ans, fils de la victime, d'une voix faible, dit qu'il ne sait pas !

Puis il répond aux questions que lui pose le Président. La mère fut battue par Fiori pour la possession de la clef remise à ce moment à Preti qu'elle devait aller retrouver.

— Pourquoi avez-vous été chez Arthur Poix ?

— J'étais si saisi que je me suis sauvé.

Cette déposition est véritablement pénible.

Preti raconte où il a fait connaissance d'Albertine et les relations qu'il eut avec elle. Il fait sa déposition avec un zézaiement amusant.

Le dernier témoin est l'Italien Taragona, propriétaire du Café des Promenades, où il y eut une discussion peu avant le drame.

— Zé mis Fiori et la femme dehors, pis zé fermé min bistrot.

Le témoin a toujours été assis, le président lui dit : « Vous pouvez vous retirer et aller vous asseoir ailleurs ! »

LE RÉQUISITOIRE

M. Dufayet, Substitut du Procureur, établit le meurtre. Il faut purger la Société, dit-il, des êtres malfaisants. Vous devez condamner celui qui a tué.

Me Tierny, avocat de l'accusé, plaida le drame passionnel. Fiori tua dans un geste de colère une femme indigne, mauvaise épouse, mauvaise mère. Il demande l'acquittement de son client.

LE VERDICT

Après délibération du jury et selon ses réponses, la Cour condamne Fiori à *dix-huit mois d'emprisonnement.*

La Cour jugera aujourd'hui le sieur René Dufossé, courtier en bestiaux à Sangatte, accusé d'incendie volontaire.

COUR D'APPEL DE DOUAI

LE « PRINCE RUSSE » FAIT OPPOSITION

Elie Wissotzki, prince russe ou soit disant tel avait été condamné à huit mois de prison avec sursis, à 250.000 fr. d'amende et : verser à la Société des Casinos du Touquet-Paris-Plage, une somme de 10.000 fr. à titre de dommages-intérêts. Il avait signé pour 1.600.000 francs de chèque sans provision.

Sur appel « à minima » la Cour de Douai confirma jeudi, ainsi que nous l'avons relaté, toutes les condamnations et enleva le sursis.

Touché aussitôt par l'arrêt « l'Excellence » vient de faire connaître au Parquet général qu'il faisait opposition.

L'affaire reviendra donc le 29 juillet.

SIX PERSONNES ASPHYXIÉES DANS UNE AUTO A BLANKENBERGHE

Arrivant à Blankenberghe en auto, M. Van Beuckel, d'Anvers, qui conduisait, constata que sa femme, ses quatre enfants et la servante, étendus au fond de la voiture, ne donnaient plus signe de vie.

Une violente odeur de benzine s'échappait de l'intérieur de l'auto. On put rappeler à la vie Mme Van Beuckel, trois de ses enfants et la servante ; mais le quatrième avait succombé.

UN CHAUFFEUR DE TAXI ASSASSINÉ

On a trouvé sur la route de Caen à Lisieux, à trois kilomètres de cette dernière ville, au cours d'une route près d'Auge, le cadavre du chauffeur de taxi Jean Boulée, âgé de 42 ans, de Caen, assassiné dans sa voiture au cours de la nuit et dévalisé. Le malheureux avait reçu un coup de revolver tiré de l'intérieur du taxi après que l'assassin eut ouvert la glace.

Le guérisseur de Raismes a opéré à Lille

IL A FAIT MARCHER UN RHUMATISANT QUI DEPUIS HUIT MOIS SE SERVAIT DE BÉQUILLES !

Nous avons eu à plusieurs reprises, l'occasion de parler des cures du peintre Frasez de Raismes.

Hier le fameux guérisseur était à Lille, où parmi les quatre-vingts malades qu'il a visités, il aurait obtenu certains résultats.

Nous avons appris notamment que le guérisseur de Raismes, s'était rendu chez M. Alphonse Sansen, 61 ans, demeurant rue de la Justice, cité des Quatre Chemins 17, et que ce dernier qui ne savait plus marcher qu'à l'aide de béquilles avait pu se mouvoir seul.

Voici d'ailleurs, ce que nous a raconté M. Sansen.

« Atteint de rhumatismes, j'ai cessé de travailler il y a six ans. Depuis huit mois, je me servais de béquilles pour marcher et quand je me soulevais de mon fauteuil, je ressentais de violentes douleurs.

» Ayant entendu parler du guérisseur de Raismes, je lui ai écrit, le priant de venir me voir ; il y a de cela deux mois.

» Ce midi, je reçus sa visite. Il toucha des mains, mes genoux malades, puis il me fit lever, l'une après l'autre les jambes à l'aide d'une chaise. J'accomplis ces mouvements, puis dès que j'eus reposé les pieds sur le sol, il me fit lever et m'ordonna de marcher. Je fis tous ces mouvements sans ressentir la moindre douleur.

» Difficilement il faut le reconnaître, je me mis à marcher et je pus ainsi me rendre chez ma sœur qui habite à peu de distance de chez moi. J'espère que mon état continuera de s'améliorer.

» J'ajoute que précédemment, j'étais légèrement sourd et que depuis la visite du guérisseur, j'entends comme tout le monde. »

En effet, nous constatons nous-même, que M. Sansen entend très bien, les questions que nous lui posons.

Nous ne pouvons que souhaiter au brave vieillard, qui a pleine confiance, une guérison complète.

La nouvelle de la présence du guérisseur de Raismes, dans le quartier de Wazemmes-Lille, avait attiré une foule nombreuse devant la demeure de M. Sansen et tout ce monde commentait la nouvelle de la guérison.

Le peintre Frasez, qui voyageait en auto a poursuivi ses visites dans le quartier ainsi qu'au Faubourg-des-Postes.

LA FÊTE AÉRIENNE DE LILLE-RONCHIN

C'est demain, à 14 h. 30, que se déroulera, à Ronchin, la plus grande fête aérienne qui ait jamais été organisée dans le Nord.

L'Association Aéronautique du Nord s'est assuré le concours des plus grands « as », en même temps que la collaboration technique de la Société pour le Développement de l'Aviation, sous l'imminente direction de M. Maurice Finat, le commissaire général des fêtes aériennes de Vincennes, dont il est le grand animateur.

Ainsi que nous le faisions ressortir hier, le programme sera remarquable.

A côté des vols de virtuosité de Marcel Dorel, uniques en leur genre, il sera disputé une grande course de vitesse handicap entre Finat, Vanlaere, Maufer, Doret et Knipping.

Un fort amusant concours de distinction de ballonnets, de nombreuses descentes en parachute encadreront les merveilleuses exhibitions du fameux équilibriste Roland Toutain et de la toute gracieuse Freddy Blainville, dont le charme n'a d'égal que le cran et l'audace.

Au point de vue organisation du terrain, rien n'a été ménagé pour satisfaire le public qui se rendra certainement en foule à l'aérodrome de Ronchin.

Trois enceintes différentes pourront contenir confortablement 50.000 personnes.

Les prix sont très modiques, l'enceinte officielle avec places assises est à 10 francs, les premières 6 francs et la pelouse 3 francs. Les enfants ne paieront que 1 fr. 50.

Les voitures pourront pénétrer sur le terrain moyennant un droit de stationnement de 5 fr.

Afin d'éviter toute attente aux guichets, les spectateurs pourront se procurer des billets d'entrée au bureau touristique du S. I. « Les Amis de Lille », hall d'arrivée des voyageurs, gare de Lille, dès à présent et jusqu'à dimanche midi.

POUR SE RENDRE A LA FETE

Les voitures auront accès uniquement par la porte de Douai et la rue Armand Carrel.

Les piétons pourront entrer par les portes de Valenciennes et de Douai.

Les tramways de la ligne E et T desserviront Ronchin assureront un service intensif à partir de 13 heures.

Le service de la ligne Lille-Roubaix-Tourcoing sera également très renforcé.

En un mot, tout le monde pourra et voudra aller applaudir nos grands « as », et tout le monde reviendra enchanté de cette belle journée sportive.

N'oubliez pas de vous munir d'une sérieuse jumelle : **FOUQUET, 189 bis, rue Gambetta, à LILLE** (téléphone 6245), vous renseignera sur ses modèles.

(Voir aux annonces)

POUR DISPENSER LA CLASSE 1921 D'UNE PÉRIODE D'INSTRUCTION

M. Chastenet a déposé à la Chambre, une proposition de résolution tendant à exempter les hommes de la classe 1921, de la première période d'instruction.

M. Chastanet rappelle que les militaires en question n'ont été renvoyés dans leurs foyers qu'après vingt-six mois de service et que leur instruction a été activement poussée, et qu'ils ont été tout aussitôt envoyés dans la Ruhr.

Il conclut que leur instruction militaire est suffisamment développée, pour que la première période d'exercice leur soit épargnée.

Nombreuses victimes d'un coup d'Etat en Chine

On télégraphie de Yunnafou :

Un coup d'état s'est produit. Les troupes du général Houjouyou, membre du directoire, ont attaqué, le 14 juin, celles de son collègue, le général Longyun.

Le combat, localisé dans la ville chinoise, a fait de nombreux tués et 200 blessés, qui sont soignés à l'hôpital français. Les membres de la colonie française sont indemnes.

Démission collective à la commission du suffrage universel

IL S'AGIT DE DOUZE MEMBRES APPARTENANT A LA MINORITÉ PROPORTIONNALISTE

Un nouvel incident, qui paraît susceptible de retarder les travaux de la commission du suffrage universel, s'est produit hier après-midi.

Le Président, M. Joseph Barthélemy et douze membres de la commission appartenant à la minorité proportionnaliste, viennent de donner leur démission.

Voici dans quelles circonstances cet événement s'est produit, d'après les premières indications recueillies dans les couloirs de la Chambre.

On se souvient qu'hier la commission s'était prononcée sur le sectionnement de la Haute-Garonne, et avait adopté la division en trois circonscriptions des arrondissements de Toulouse et Villefranche réunis.

A la suite de cette décision, M. Payra avait déclaré ne plus vouloir continuer à participer aux travaux de la commissions, qui avait rejeté le découpage en quatre circonscriptions des deux arrondissements, comme le proposait la sous-commission dont il faisait partie.

A la séance d'hier après-midi M. Payra consentit à revenir siéger, mais, à la condition, que la commission revint sur sa décision de la veille.

Après une longue discussion, la commission décida de statuer à nouveau sur le sectionnement de la Haute-Garonne et d'entendre MM. Vincent-Auriol et Rieu, députés du département.

M. Joseph Barthélemy qui s'était opposé avec force à cette procédure, quitta alors la salle des délibérations, annonçant qu'il ne pouvait continuer à présider des débats dans ces conditions et qu'il donnait sa démission.

Il fut suivi par la plupart des membres proportionnalistes de la commission.

Plus tard, les membres de la minorité adressaient la lettre suivante :

« Monsieur le Président,

« La commission du suffrage universel ayant décidé à la majorité et dans un but qui semble purement politique de revenir sur un vote régulièrement acquis hier après discussion de la question, nous estimons ne pouvoir continuer à prendre part aux travaux de cette commission et nous avons l'honneur de vous adresser notre démission. Veuillez agréer, etc. ».

Après la condamnation de l'assassin Rowerda

L'INDIGNATION SE MANIFESTE AU PAYS DES SOVIETS

Les « Isvestia » de Moscou disent que la sentence au tribunal ordinaire de Varsovie provoquera une indignation dans l'opinion publique de l'U. R. S. S. Un jugement haut était nécessaire au gouvernement polonais, pour dissimuler mieux et plus vite tous les fils du crime.

Les revendications dont il est fait mention dans la note du gouvernement soviétique, concernant la participation de ce dernier à l'enquête et l'application d'une punition sévère à l'assassin, sont en réalité repoussés par le gouvernement polonais.

L'U. R. S. S. attend l'attitude que va prendre le gouvernement polonais, en ce qui concerne la troisième revendication relative à la liquidation des organisations blanc-gardistes terroristes, sur le territoire de la Pologne, pour en tirer des conclusions définitives sur la sincérité de la déclaration du gouvernement polonais, concernant son désir de maintenir et d'améliorer les relations de bon voisinage avec l'U.R.S.S.

TRENTE-DEUX OFFICIERS RUSSES MENACÉS D'EXÉCUTION CAPITALE

Le bureau de Minsk de la G. P. U. a demandé au chef de cette dernière, Menjinski, de confirmer la sentence de mort rendue contre trente-deux anciens officiers russes, incarcérés dans les prisons de Minsk, et qui doivent être fusillés par représailles, pour le meurtre du chef de la police secrète de cette ville, Opanski, tué récemment près de la frontière polonaise.

Ces ex-officiers condamnés, ont envoyé une pétition à Menjinski, lui demandant de les gracier. Sa décision est attendue incessamment.

D'autre part, une dépêche de Vladivostock relate que quatre anciens officiers qui tentèrent de voler un bateau de pêche, pour gagner le Japon, ont été exécutés.

Mobilisation des industries de guerre en Russie

Le « Daily Mail » dit que selon les dernières nouvelles de Russie reçues à Londres, le commissariat soviétique de la guerre a donné des instructions pour la mobilisation de toutes les industries de guerre.

Un avion s'est abattu sur une maison de Meudon

Par suite de la rupture d'une hélice, l'avion de chasse 44, monté par le colonel de Maraucourt, du centre de Villacoublay, s'est abattu ce matin sur une maison élevée d'un étage portant le N° 79 de la rue du Ruisseau, à Meudon.

L'appareil, après avoir glissé sur le toit qu'il creva, traversa la toiture d'une remise et vint s'écraser sur le sol. En voyant son avion tomber, le colonel de Maraucourt eut recours à son parachute et vint se poser à 300 mètres de là, sur le toit d'un hangar, au travers duquel il passa.

L'officier aviateur, coincé entre deux chevrons, fut dégagé, et comme il se plaignait de douleurs internes et qu'il était en outre fortement commotionné, le commissaire de police de Meudon le fit transporter d'urgence à l'hôpital militaire Peray, à Clamart.

Au cours de l'accident, Mme Hélène Devel, âgée de 33 ans, demeurant à Issy-les-Monlineaux, qui passait dans la rue du Ruisseau au moment de la chute de l'appareil, a eu le bras et l'épaule gauche fracturés. M. Auguste Perret, propriétaire d'un hôtel à Meudon, a été blessé. Tous deux ont été transportés à l'hôpital des Petits Ménages à Issy-les-Moulineaux.

Une aile de l'avion est venue tomber à Billancourt, dans une cour, 105, avenue de Verdun, mais sans blesser personne.

FEUILLETON DU 18 JUIN 1927. — N° 21

A. Boissières

le Circuit de la mort

ROMAN

— De nous deux ?... De vous, peut-être, mais de moi, je ne saisis pas du tout !... Il sait bien que je l'aime plus que la vie !... Expliquez-vous, de grâce !

Le petit mécano tournait sa casquette entre ses doigts. Son allure embarrassée n'échappait pas à la modiste, intriguée. Elle dit, avec une soudaine énergie, vraiment insoupçonnée chez une jeune femme ainsi bouleversée :

— Parlez, de grâce !... Parlez franchement !...

Alors, Pierre Doizy sortit la lettre écrite par Tiburce et la tendant à Marcelle :

— Lisez d'abord, fit-il.

.....

Il avait tout le loisir de détailler la jeune femme, assise en face de lui, si attentive à sa lecture...

Un visage d'une jolisse un peu grave, avec son front calme et haute, encadré par deux bandeaux noirs, toute sa personne ne respirait ni frivolité trop légère, ni une étourderie amusante de petite maîtresse, mais bien le charme pénétrant et la grâce élégante d'une compagne aimée et aimante.

— Une vraie perle pour un cochon ! pensa Pierre.

A mesure qu'elle lisait la lettre, si cruelle dans sa brièveté, son visage pâlissait, ses yeux papillotaient... Le coup semblait si inattendu qu'elle n'en pouvait croire ses yeux...

Sa poitrine se soulevait comme si vraiment elle eût manqué d'air, et deux grosses larmes, impossibles à retenir, obscurcirent son regard, doux et profond...

— Mais c'est impossible ! s'écria-t-elle d'une voix tremblante... Pourquoi Georges n'est-il pas venu lui-même me dire cela ? Il sait bien que je ne doute pas un instant de sa honnêteté, et qu'il peut compter sur moi comme sur lui-même !

Elle essuya les deux larmes qui roulaient sur ses joues et reprit précipitamment, devant le mutisme du petit mécano

— Je vais vous expliquer, monsieur, et vous allez bien comprendre que c'est impossible et que c'est fou, une rupture entre nous deux !

« Ce n'est pas par ambition, ni par calcul, que je me suis donnée à lui corps et âme ! Il le sait bien ! Jamais je n'ai eu la curiosité de savoir quoi que ce soit sur sa famille, sur sa fortune !...

« C'était l'ami rêvé qui tombait au milieu de ma vie grise, triste et solitaire de petite ouvrière qui n'a pas grand'chose à attendre de l'existence !... Je l'ai accueilli comme un Dieu et je l'ai aimé de même. Il le sait bien ! Oh ! je ne me suis jamais fait grande illusion, vous comprenez !... C'est notre destin, à toutes !... Je n'ai jamais eu l'ambition de le garder toujours !... Je ne suis pas de son monde, à mon Georges. Je le comprends trop et ne me suis jamais monté la tête !

« Mais ce n'est pas comme ça que ça devait arriver, nonpas !

« Les Angelos !... Je ne connais pas, moi, cet assassin, et mon Georges le connaissait à peine, j'en suis sûre !

« Je me rappelle très bien : il avait fait sa connaissance, voilà un mois, au pesage du Tremblay !... Georges m'avait emmené aux courses ce jour-là !... Nous avons déjeuné dans un restaurant chic, au bord de l'eau, à Nogent ! Georges, qui doit être tenu par sa famille, lui avait emprunté dix louis. C'est comme ça que leurs relations ont commencé.

Elle enfouit sa tête désolée dans ses dix doigts et sanglota :

— Alors, dites-moi, vous... dites-moi ce que cette chose horrible signifie ?... Expliquez-moi, monsieur, puisque Georges vous a envoyé auprès de moi dans cette intention...

La douleur de Marcelle était si navrante, si accablante que Pierre Doizy en fut lui-même remué jusqu'aux fibres...

L'homme du peuple sentit vibrer en lui la même émotion qui terrassait cette petite fille du peuple, elle aussi, cette même chose qui se brisait contre des forces cachées. Il sentait dans son cœur le même désarroi et une immense pitié montait en lui...

— Calmez-vous, dit-il d'un ton très doux, qui s'efforçait d'être consolateur... Calmez-vous... je vais vous expliquer, et vous allez comprendre !...

Il avait rapproché sa chaise tout près d'elle... Dans un élan d'affection, il s'empara de ses deux mains, agitées d'un tremblement, et il se fit persuasif pour expliquer :

— Vous avez raison, Georges Dupont vous aime autant que vous l'aimez, et il souffre peut-être plus que vous d'une rupture que l'aventure de Los Angelos lui impose si brutalement ! Il y va de votre sécurité autant que de la sienne !

« Songez donc quelle situation fâcheuse pour vous, si l'on savait que c'est vous qui, hier soir, vous apprêtiez à donner asile à ce bandit traqué par la police...

« Vous ne vous voyez pas arrêtée, soupçonnée et obligée d'avouer que c'est votre amant qui vous l'a amené, c'est-à-dire obligée de compromettre Georges Dupont, aussi innocent que vous des manœuvres criminelles de son ami de rencontre, mais pris, ainsi que vous, dans les mêmes suspicions et dans un scandale qui serait, pour lui et pour sa famille, une honte qu'il faut lui épargner à tout prix !

« Une minute, je vous en prie, faites taire votre cœur et laissez parler votre raison !

« Supposons que demain la famille de votre ami lui impose un mariage... que vous n'avez pas été sans prévoir... est-ce que vous n'auriez pas eu assez de sagesse pour accepter la sacrifice que